

3.6 Méthodologie

3.6.1 Principes

S'agissant des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux, le périmètre couvert par le reporting extra-financier ⁽¹⁾ est élaboré sur la base du périmètre de consolidation financière du Groupe. Il englobe EDF, ainsi que les filiales contrôlées exclusivement (intégration globale à 100 % de la valeur des indicateurs), conformément aux normes financières (IAS-IFRS).

Les contributions des entités mises en équivalences sont exclues du reporting de durabilité à l'exception de l'indicateur sur les capacités renouvelables en consolidation nette.

Les entités acquises au cours de l'exercice sont intégrées au périmètre de consolidation dans l'année qui suit leur date d'acquisition pour les données environnementales et sociétales, dans l'année d'acquisition pour les données sociales dès lors que cette acquisition a été réalisée depuis plus de six mois à la date de clôture. Les données d'effectifs et de capacités de production sont présentées à la date du 31 décembre de l'année.

Les indicateurs sont remontés sur la base :

- du périmètre de consolidation établi par la Direction Financière ;

- des règles susmentionnées en termes de variation de périmètre ;
- de critères liés à la pertinence en termes d'impact environnemental et social des activités des filiales :
 - › concernant les données environnementales et sociétales, seules les données des activités industrielles significatives en termes d'impacts environnementaux sont reportées ; en fonction des enjeux environnementaux, les données de certaines filiales incluses dans le périmètre financier peuvent ne pas figurer dans le reporting concerné, en raison de la nature de l'activité ou de la taille très peu significative,
 - › concernant les données sociales, le critère de sélection est l'effectif de l'entité (supérieur à 50).

L'élaboration des données environnementales et sociétales de la DPEF s'appuie sur des fiches méthodologiques. Il s'agit du référentiel de reporting de durabilité du Groupe en vigueur en 2022. Dans l'éventualité de données manquantes, notamment aux derniers jours de l'année, des estimations sont effectuées sur la base des meilleures informations disponibles à date.

3.6.2 Périmètres 2022

En 2022, Izivia, Hynamics, Sowe, Energy2Market, Citegestion (entité restante après évolution de Citelum), ainsi que EDF Andes Spa et Lingbao intègrent progressivement le périmètre des indicateurs sociaux, avec priorité sur les indicateurs Emplois pour 2022.

Liste des principales entités présentes dans le périmètre de consolidation des données sociales, sociétales ou environnementales au 31/12/2022	Périmètre Indicateurs environnementaux	Périmètre Indicateurs sociaux
Électricité de France, Enedis, EDF PEI, Électricité de Strasbourg, EDF Renouvelables, EDF ENR, Dalkia, Framatome, Cyclife holding, EDF Energy, Edison, Luminus, EDF Norte Fluminense, MECO, China Holding,	X	X
EDF Trading	X*	X
Citegestion (évolution de Citelum), Iziconfort (ex Cham), IZI solutions, Izi Solutions Renov, G2S, Izivia, Energy2market, Sowe, Hynamics, EDF Andes Spa, Lingbao		X

* Uniquement la filiale EDF Trading North America et sa filiale EES – EDF Energy Services (USA).

3.6.3 Précisions sur les informations RSE

3.6.3.1 Précisions sur la matrice de matérialité du groupe EDF

Une matrice de matérialité croisant les enjeux RSE prioritaires des parties prenantes avec ceux du groupe EDF a été publiée en 2018 sur la base des principes méthodologiques contenus dans la norme AA1000 en matière d'implication des parties prenantes dans l'identification, la compréhension et les réponses données aux problématiques et aux préoccupations sur le développement durable, ainsi que sur la base du Standard 101 du GRI, qui guide la qualité et le contenu du reporting afin de répondre aux attentes des parties prenantes. La méthodologie ⁽²⁾ a été mise en œuvre à travers quatre étapes clés :

- une première étape d'identification des enjeux a consisté à cartographier les enjeux de développement durable existants et émergents d'EDF, sous forme d'interviews d'experts internationaux (*Key Opinion Leaders*), de membres du Comité exécutif du Groupe et de ses filiales, ainsi que de *benchmarks* et de données bibliographiques appropriées. Les enjeux, traduisant à la fois des risques et des opportunités pour l'ensemble des activités du groupe EDF ont été sélectionnés selon quatre critères : lien avec la stratégie, la gouvernance, la performance ; capacité à substantiellement influencer la création de valeur ; potentielle perte d'opportunité si l'enjeu n'était pas suivi ; importance aux yeux des parties prenantes ou s'inscrivant dans une controverse existante ;
- la seconde étape d'évaluation des enjeux avait pour objectif d'évaluer la matérialité des enjeux identifiés. Deux processus ont été menés en parallèle, auprès de parties prenantes internes et externes. Les parties prenantes ont été consultées sur l'importance de l'enjeu pour le groupe EDF, ainsi que sur la

performance perçue par le Groupe vis-à-vis de cet enjeu. Chaque partie prenante a défini la notion d'« importance » selon son rôle dans l'entreprise ou sa relation avec le groupe EDF, qui pouvait intégrer tout ou partie des critères du Standard GRI 101 (impacts économiques, environnementaux, sociaux, intérêt des parties prenantes, défis futurs, etc.) ;

- la criticité et l'importance pour EDF ont été évaluées par deux comités (le comité de publication extra-financière, réunissant le management des Directions Commerce, Achats, Finance, RH et un second comité réunissant experts et managers des Directions de la Stratégie, de la Régulation, des Risques, de l'Innovation, et de CAP 2030). Quatre représentants d'organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFE) et quatre membres du Comité exécutif ont été également consultés à ce stade sous forme d'interviews. Cette évaluation a également permis de cribler le niveau de performance estimé (de très bon à non pris en compte) ;
- la criticité et l'importance pour les parties prenantes externes ont été évaluées par treize parties prenantes du Groupe interviewées au travers de questions ouvertes et fermées visant à recueillir des informations qualitatives sur les enjeux et à identifier d'éventuels enjeux non identifiés lors de l'étape de cartographie. Ces parties prenantes ont été choisies en cohérence avec la cartographie des parties prenantes du groupe EDF, représentant les autorités publiques, les acteurs financiers, les clients, les fournisseurs, la société civile. Ces treize parties prenantes ont sélectionné chacune dix enjeux considérés comme les plus importants à l'horizon 2030 parmi la liste des enjeux formulés en phase 1, en justifiant le cas échéant l'ajout d'autres enjeux. Cette évaluation a également permis de cribler le niveau de performance estimé (de très bon à non pris en compte) ;

(1) Au sens de la Déclaration de performance extra-financière tel que défini par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières.

(2) Le Groupe a été accompagné par le cabinet Utopies.

- la troisième étape de criblage des enjeux a consisté à challenger les résultats consolidés sous la forme d'une première matrice de matérialité synthétisant en abscisse l'importance des enjeux RSE vue par le groupe EDF et sur l'axe des ordonnées l'importance de ces enjeux pour les parties prenantes du Groupe. Cette phase de dialogue et de test a été réalisée durant une journée de travail avec le Conseil Développement Durable ⁽¹⁾ du groupe EDF, tant sur le fond des résultats obtenus (les enjeux et leur hiérarchisation) que sur la forme à leur donner (type de matrice de matérialité). Au final, 35 enjeux ont été retenus et priorités ;
- la dernière étape d'élaboration collaborative a consisté en un processus de validations managériales associant les membres du CODIR de la Direction Impact, puis les membres du CODIR de la Direction Innovation Responsabilité

d'Entreprise Stratégie (DIREs) du groupe EDF. Ce processus a été conclu par la validation du Directeur Exécutif Groupe en charge de la DIREs.

En 2019, le panel de parties prenantes externes d'EDF, le Conseil Développement Durable, a tenu une nouvelle session sur le thème de l'analyse de matérialité du Groupe. Il a proposé, au vu des meilleures pratiques de place, de synthétiser le nombre d'enjeux figurant dans la matrice, les réduisant de 35 à 18 enjeux. En 2020, et suite à l'adoption de la raison d'être du Groupe, la formalisation des enjeux de durabilité du Groupe a été à nouveau examinée par le Conseil Développement Durable, notamment au regard des risques de durabilité de la cartographie des risques du Groupe pour passer de 18 à 16 enjeux prioritaires. La matrice de double matérialité du groupe EDF reste inchangée depuis lors.

3.6.3.2 Précisions sur les enjeux RSE

Les 16 enjeux RSE	Appropriation des enjeux par le Groupe
Trajectoire carbone du Groupe	Au regard de l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone en 2050, l'ambition du Groupe en matière de trajectoire carbone est traduite sous la forme d'objectifs à moyen terme (2030) et à court terme (2023). Sur la base d'une production décarbonée d'origine nucléaire, elle s'accompagne d'un objectif en matière de développement des énergies renouvelables, d'un engagement en matière de sortie du charbon et d'une implication forte dans le dispositif TCFD préconisé à l'échelle internationale en matière de gouvernance climatique.
Solutions de compensation carbone	Pour le Groupe, le recours à la compensation carbone constitue la dernière étape d'une démarche d'atteinte de la neutralité. En aucun cas la compensation carbone ne doit se substituer à une stratégie de réduction drastique des émissions du Groupe, qu'elles soient directes ou indirectes. Mais au-delà de l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, la compensation carbone peut permettre de contribuer à la transition vers une société bas carbone et répondre ainsi aux attentes des parties prenantes du groupe EDF.
Adaptation du changement climatique	Le Groupe a engagé en 2020 la mise à jour de sa stratégie d'adaptation au changement climatique, en adoptant une approche holistique couvrant non seulement les risques physiques mais également les risques de transition. Cette stratégie nationale s'accompagne de plans d'adaptation élaborés au niveau de chaque entité du Groupe, mis à jour avec une fréquence minimum de 5 ans.
Développement des usages de l'électricité et services énergétiques	Dès lors que l'électricité est largement décarbonée, le développement des usages est un levier majeur de décarbonation de l'économie. Le Groupe contribue activement à cet objectif au moyen d'offres adaptées aux différents marchés (résidentiel, entreprises, collectivités) et développe une gamme de solutions transverses innovantes.
Biodiversité	Les enjeux de la neutralité carbone sont indissociables d'une approche en faveur de la biodiversité dans laquelle le Groupe est engagé de longue date. Le Groupe renouvelle en 2020 son engagement au moyen de deux dispositifs volontaires soutenus par l'État : initiative « Entreprises Engagées pour la Nature » (EEN) portée par l'Office français de la Biodiversité (OFB) ; « Act4nature International », sous l'égide de l'association Entreprises pour l'environnement (EPE).
Gestion responsable du foncier	Le Groupe veut agir de manière responsable à l'égard du foncier qu'il détient ou occupe. Dans ce cadre, les métiers et filiales du Groupe devront accorder la plus grande importance à la densité énergétique des projets, à prévenir les risques de pollutions, à réduire l'imperméabilisation et limiter l'artificialisation des sols, et à promouvoir les solutions innovantes pour le multi-usage du foncier.
Gestion intégrée et durable de l'eau	Gestionnaire et utilisateur de l'eau sur ses sites, le Groupe agit en faveur d'une gestion responsable et intégrée de cette ressource, tant au plan quantitatif que qualitatif, et partage l'eau au sein des territoires où il opère.
Déchets radioactifs et conventionnels, et économie circulaire	Le Groupe fait de l'utilisation optimale des ressources naturelles consommées par sa chaîne de valeur une composante essentielle de sa responsabilité d'entreprise. Dans ce cadre, le Groupe s'engage à favoriser une approche d'économie circulaire, à éviter la production de déchets conventionnels et favoriser le réemploi, le recyclage et la valorisation des produits/matériels sur l'ensemble de la chaîne de valeur, à éliminer ou substituer les substances à risque pour l'environnement et les personnes, à assumer ses responsabilités vis-à-vis des déchets radioactifs.
Sûreté, santé et sécurité de tous	Le Groupe s'engage en faveur de la santé et de la sécurité de tous. À ce titre, via ses métiers et filiales concernés, il s'engage à appliquer les plus hauts standards en termes de sûreté nucléaire et de sûreté hydraulique, de politique santé sécurité et de santé environnementale.
Éthique et conformité et droits humains	Le groupe EDF promeut la culture d'intégrité et applique la tolérance zéro en matière de fraude et de corruption. Une conduite éthique et conforme aux lois est la règle absolue pour tous les salariés du Groupe, à tous les niveaux de l'entreprise, sans exception. Le Groupe s'engage à respecter et faire respecter les droits humains dans toutes ses activités, partout où il est présent.
Égalité, diversité et inclusion	Le groupe EDF s'engage à développer les actions concrètes en faveur de l'égalité professionnelle et de l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées, à lutter contre le sexisme et les violences, à lutter contre toutes les formes de discriminations, à soutenir la parentalité, à maintenir et parfaire un haut niveau de dialogue social, à sécuriser les compétences des métiers du Groupe dans la durée, en intégrant toutes les dimensions du développement durable dans les activités et les projets, et en donnant les moyens aux salariés de développer leur employabilité tout au long de leur carrière.
Précarité énergétique et innovation sociale	Le Groupe confirme et renouvelle son engagement en faveur de ses clients en situation de précarité, en intensifiant la connaissance de cette réalité diverse et complexe, en déployant des solutions d'accompagnement autour des dispositifs publics de solidarité et d'initiatives spécifiques, en développant toutes formes d'innovation sociale, et de mécénat.
Dialogue et concertation avec les parties prenantes	L'ambition du Groupe est d'organiser autour de chaque nouveau projet supérieur à 50 millions d'euros, partout dans le monde, une démarche de dialogue et de concertation, transparente et contradictoire, impliquant les communautés locales et autochtones, tout au long du cycle de vie des projets.
Développement territorial responsable	Le groupe EDF s'engage à contribuer au développement des territoires au sein desquels il opère, à la fois par sa contribution en termes d'emplois locaux, par sa contribution en termes d'achats locaux et de création de valeur économique et par sa contribution fiscale. Le groupe EDF s'engage aussi en matière de développement d'énergies bas carbone et d'accès à l'énergie dans les pays en développement.
Développement des filières industrielles	Le Groupe s'engage à contribuer au développement des filières industrielles requises par la transition énergétique (énergies marines, éolien offshore, photovoltaïque flottant, batteries, hydrogène...) ou à leur redynamisation (nucléaire) en redéployant et en développant les compétences nécessaires, et en mettant en place les dispositifs d'accompagnement, de reconversion et de protection des salariés en vue d'une transition juste.
Numérique responsable	Le Groupe s'engage en matière de sécurité des systèmes d'information et de patrimoine matériel et immatériel, à la fois sur les expertises et dispositifs techniques nécessaires et sur les volets comportementaux, adressés par toutes actions de sensibilisation. Le Groupe s'engage en faveur d'une transformation numérique sobre et responsable, réduisant son empreinte carbone et celle de ses clients. Le Groupe renforce l'accessibilité aux informations (<i>open data</i>) dans une démarche d'innovation et d'inclusion.

(1) Conseil Développement Durable, voir la section 3.5.1.2 « Des panels de parties prenantes ».

3.6.3.3 Précisions sur la relation entre les enjeux RSE issus de la matrice de matérialité et les risques de durabilité issus de la cartographie des risques majeurs du Groupe ⁽¹⁾

La relation entre les enjeux RSE issus de la matrice de matérialité et les risques de durabilité issus de la cartographie des risques majeurs du Groupe figure en introduction du chapitre 3 dans la synthèse des 16 engagements RSE du groupe.

3.6.3.4 Précisions sur les indicateurs de performance (KPI)

Engagement Trajectoire carbone ambitieuse

KPI : Intensité carbone : émissions spécifiques de CO₂ dues à la production d'électricité et de chaleur

L'indicateur est le ratio entre les émissions de CO₂ directes des centrales de production d'électricité et de chaleur et leurs productions associées. Le périmètre couvre le Groupe. La valeur 2022 de cet indicateur fait l'objet d'une vérification en assurance raisonnable par Deloitte & Associés (✓). L'indicateur est au périmètre Groupe.

Engagement Solutions de compensation carbone

KPI : Taux de déploiement du guide de cadrage sur les solutions de compensation carbone

Afin de sensibiliser les entités aux notions de compensation et leur donner un cadre pour leurs initiatives de compensation et achats des crédits carbone, la Direction Impact d'EDF a finalisé un guide d'application de la politique le 18 mai 2021. Le calcul de l'indicateur est fondé sur la conception et le déploiement de ce guide dans les entités, et sa mise en application au sein des entités concernées. L'indicateur est au périmètre Groupe.

Engagement Adaptation au changement climatique

KPI : Taux de déploiement des nouveaux plans d'adaptation au changement climatique

Le calcul de l'indicateur est adossé aux étapes du déploiement des nouveaux plans d'adaptation au changement climatique. En cohérence avec les exigences de la TCFD ainsi qu'avec l'enjeu d'adaptation des ouvrages du Groupe face aux risques liés au changement climatique, EDF revoit tous les 5 ans ses plans d'adaptation. Le calcul de l'indicateur est fondé sur l'avancement de la mise en œuvre des nouveaux plans entre 2021 et 2022 au sein des entités concernées. L'indicateur est au périmètre Groupe.

Engagement Développement des usages de l'électricité et services énergétiques

KPI : Émissions de CO₂ évitées grâce à la vente de produits et services innovants

En 2022, EDF a calculé les émissions évitées grâce aux activités suivantes, exercées par EDF, Dalkia, EDF Luminus, EDF UK, et Edison : développement des ENR dans les réseaux de chaleur ; efficacité énergétique ; production photovoltaïque (installations vendues aux clients et autoconsommation, à l'exclusion des installations EDF injectant leur production dans le réseau) ; mobilité électrique ; pompes à chaleur résidentielles. L'indicateur correspond à l'écart entre les émissions du produit/service vendu et les émissions d'un scénario de référence fixé pour chaque produit/service. Cet indicateur est calculé en incluant les émissions directes et indirectes de l'analyse du cycle de vie sur une base annuelle.

Engagement Biodiversité

KPI : Taux de réalisation des engagements Groupe dans le cadre du dispositif *act4nature* international

En 2020, EDF a introduit cet indicateur, en substitution du précédent indicateur relatif à la connaissance écologique du foncier. Ce nouvel indicateur reflète les engagements du Groupe dans le dispositif « Act4nature international », à la maille du Groupe.

(1) Voir le chapitre 2 de l'URD.

Les objectifs sont labellisés dans le dispositif externe « Act4nature international » porté par l'initiative « Business for Nature ». Cet indicateur est calculé sous la forme d'un taux de réalisation des actions engagées de 2020 à 2022, prolongé en 2023. Ces actions sont relatives à la prise en compte des questions de biodiversité dans la politique biomasse, les émissions de CO₂, la R&D, la gouvernance interne, les *Green Bonds*, la sensibilisation et la formation. L'indicateur est au périmètre Groupe.

Engagement Gestion responsable du foncier

KPI : Taux de mise en œuvre de solutions innovantes en faveur du multi-usages du foncier

L'installation des solutions innovantes en faveur du multi-usages du foncier est fondée sur la mise en service de projets d'agrivoltaïque et/ou de projets de PV flottant. La mise en service des projets phares du Groupe au plus tard 2026 attestera d'un déploiement complet. L'indicateur est au périmètre Groupe.

Engagement Gestion intégrée et durable de l'eau

KPI : Intensité d'eau, eau consommée/production électrique (l/kWh)

L'indicateur est le ratio entre l'eau consommée et la production d'électricité du parc du Groupe. Les consommations d'eau pour la production de chaleur et d'autres activités du Groupe ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur. L'indicateur est au périmètre Groupe. La valeur 2022 de cet indicateur fait l'objet d'une vérification en assurance raisonnable par Deloitte & Associés (✓).

Engagement Déchets radioactifs et conventionnels, et économie circulaire

KPI : Taux annuel de déchets conventionnels dirigés vers des filières de valorisation

Le dénominateur de l'indicateur correspond à la quantité totale de déchets conventionnels dangereux et non dangereux évacués sur une période d'un an. Les tonnages de déchets conventionnels dangereux et non dangereux correspondant à la période concernée par le reporting prennent en compte les déchets : liés à une activité normale (production d'exploitation normale) ou exceptionnelle (chantier, travaux, construction, démantèlement, etc.) ; produits sur une période antérieure, entreposés depuis sur site en raison de l'absence de filière de traitement adaptée ou dans l'attente d'une massification avant évacuation, mais évacués sur la période en cours (déstockage de déchets produits sur une période antérieure). Le résultat de l'indicateur de performance correspond à la proportion de déchets conventionnels dangereux et non dangereux dirigés vers une filière de valorisation rapportée à la somme des déchets conventionnels dangereux et non dangereux évacués. L'indicateur est au périmètre Groupe.

Engagement Sûreté, santé et sécurité de tous

KPI : LTIR Global (salariés et prestataires)

Le taux de fréquence global du *Lost Time Incident Rate* (LTIR) du Groupe représente le nombre d'accidents de travail en service liés à l'activité professionnelle (salariés et prestataires, quel que soit le niveau de sous-traitance y compris cotraitance et intérimaires) avec arrêt supérieur ou égal à un jour, survenu au cours d'une période de 12 mois rapporté à un million d'heures travaillées. Les heures travaillées prises en compte pour le calcul du taux de fréquence sont des heures réelles correspondant aux heures d'« exposition aux risques » selon la CNAM. L'indicateur est au périmètre Groupe.

En ce qui concerne les intérimaires et les prestataires, les accidents sont déclarés par l'agence d'intérim et par l'employeur du salarié prestataire selon la réglementation du travail en vigueur localement. Sont pris en compte les accidents intervenus dans le cadre de travaux réalisés pour le compte du groupe EDF et sur

ses installations, équipements, sites, réseaux, etc. Les activités réalisées par les prestataires dans leurs propres sites, en dehors des installations du groupe EDF, ne sont pas prises en compte.

La sous-traitance consiste, pour une entreprise dite « donneur d'ordres », à confier la réalisation à une entreprise, dite « prestataire » une ou plusieurs opérations d'études, de conception, d'élaboration, de fabrication, de mise en œuvre ou de maintenance. Sont prises en compte toutes les situations d'intervention de prestataires dans le cadre d'un contrat, sur les installations, équipements (sites, réseaux, etc.) du groupe EDF dans les domaines de sous-traitance présentés en section 3.4.2.3.5 « Sous-traitance responsable ». Il s'agit du nombre d'accidents du travail en service déclarés localement selon la réglementation du travail en vigueur et dont les circonstances montrent qu'ils sont liés à l'activité professionnelle. Les malaises, les accidents pendant les activités de *team building*, et les activités de la vie courante survenant sur le lieu du travail ne sont pas prises en compte.

Engagement Éthique, conformité et droits humains

KPI : Taux annuel de retour vers les alerteurs dans le délai maximum d'un mois, les informant sur la recevabilité et la suite de la procédure de traitement de leur signalement

L'objectif de ce KPI est annuellement de 100 %. Le délai ne doit pas excéder un mois à compter de la réception du signalement. L'indicateur clé de performance retenu concerne les signalements réalisés sur la plateforme BKMS® System. Cette plateforme garantit le cryptage et la conservation des données en toute confidentialité sur un serveur externe déconnecté des systèmes d'information du groupe EDF. Cet indicateur contribue à démontrer de manière continue l'importance qu'EDF accorde à la prise en compte des alertes et les moyens mis en œuvre pour le traitement des signalements effectués par les alerteurs via le dispositif d'alerte de niveau Groupe.

Engagement Égalité, diversité et inclusion

KPI : taux de mixité, présence de femmes dans les Comités de direction des entités du Groupe

Les Comités de Direction sont des instances de décision répondant à tout ou partie des caractéristiques suivantes :

- la présidence du Comité est assurée par un cadre dirigeant ou cadre supérieur ;
- la présidence du Comité possède une délégation de pouvoir sur les dépenses d'investissement liées à l'objet social de l'entreprise ;
- le Président du Comité dispose du pouvoir disciplinaire pour tout ou partie des salariés de l'entité ;
- le nombre de membres du Comité représente 1,5 à 2 % des effectifs totaux de l'entité ;
- le Comité se réunit au moins une fois par mois.

Les personnes membres de plusieurs Comités de direction au sein d'une même filiale, ou membres à la fois d'un Comité de Direction filiale et d'un Comité de Direction EDF Groupe sont comptabilisées une seule fois. Cet indicateur est calculé par le ratio du nombre de femmes dans les Comités de direction rapporté au nombre de personnes composant les Comités de direction. L'indicateur est au périmètre Groupe. Sont comptabilisées toutes les femmes membres du CODIR **quel que soit leur statut** (Statutaire, non statutaire, CDI, CDD, AMADOE, Mise à Disposition...). Les données sont arrêtées à fin novembre et non au 31 décembre. Le reporting couvre donc la période de novembre N-1 à novembre N.

Engagement Précarité énergétique et innovation sociale

KPI : Actions de conseil effectuées annuellement auprès des clients dans le cadre du dispositif de l'Accompagnement Énergie

L'Accompagnement Énergie (AE) est un dispositif déployé par téléphone par les conseillers clientèle et solidarité. Ce dispositif s'adresse à tout client connaissant une difficulté, notamment de paiement. Après analyse de la situation, le conseiller clientèle propose les solutions les plus adéquates : conseils personnalisés sur les

modes de paiement, la réalisation d'économies d'énergie et, le cas échéant, vers des dispositifs de rénovation thermique. La collecte initiale est directement réalisée par les conseillers clientèle et solidarité dans les outils SI Commerce prévus à cet effet. Le KPI comptabilise le nombre d'actions de conseil effectuées auprès des clients dans le cadre du dispositif AE L'indicateur, calculé en année civile, est au périmètre EDF.

Engagement Dialogue et concertation avec les parties prenantes

KPI : Taux annuel de projets pour lesquels une démarche de dialogue et de concertation est engagée

Il s'agit du nombre de projets supérieurs à 50 millions d'euros pour lesquels une démarche de dialogue et de concertation appropriée a été engagée, en cohérence avec les principes dits « de l'Équateur »⁽¹⁾, rapporté au nombre de projets en phase de cadrage ou en phase d'engagement en Comité des Engagements du Comité exécutif Groupe (CECEG). L'indicateur est obtenu sur la base de la grille de criblage RSE ayant servi à évaluer les projets passés en CECEG. L'indicateur, calculé en année civile, est au périmètre Groupe.

Engagement Développement territorial responsable

KPI : Taux annuel d'achats aux PME

L'indicateur est le ratio, exprimé en pourcentage, entre le volume annuel des achats réalisés par EDF et Enedis auprès des PME situées en France, rapporté au volume annuel des achats totaux réalisés en France par EDF et Enedis. L'identification des PME est réalisée par application des catégories INSEE, définissant qu'une PME (Petite et Moyenne Entreprise) compte moins de 250 personnes et a un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros. Le classement des fournisseurs dans la catégorie PME est réalisé par un prestataire auquel EDF demande de qualifier le fichier des fournisseurs, en vérifiant que ces PME ne sont pas contrôlées au-delà de 25 % par une Grande Entreprise ou par une ETI. Le périmètre couvre la France, la localisation des PME étant certifiée à partir du n° SIREN. L'indicateur, calculé en année civile, est au périmètre EDF et Enedis.

Engagement Développement de filières industrielles

KPI : Taux de réalisation des actions de soutien accompagnées par EDF en faveur de la relocalisation et du maintien des compétences de la filière nucléaire (Programme France Relance)

L'indicateur est le ratio, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'actions réalisées (achevées) et le nombre total d'actions programmées parmi les actions d'EDF soutenues par le programme France Relance. Ce plan d'actions comprend trois axes principaux : la contribution à un fonds de soutien aux PME/ETI de la filière nucléaire, le renforcement des compétences et enfin la réindustrialisation.

L'indicateur est au périmètre France.

Engagement Numérique responsable

KPI : Taux de réalisation des engagements pris par EDF auprès de l'Institut du Numérique Responsable (INR)

L'indicateur est le ratio, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'actions réalisées (achevées) et le nombre total d'actions sur lesquelles EDF s'est engagé dans le cadre de sa démarche Numérique Responsable. Ce plan d'actions découle des engagements pris par EDF dans le cadre de sa labellisation Numérique Responsable par l'INR. Ces engagements feront également l'objet d'un audit par Bureau Veritas. Il couvre plusieurs axes, notamment la communication, le poste de travail, les compétences, la politique achats, la conception responsable et les *data centers*.

L'indicateur est au périmètre EDF.

(1) equator-principles.com

3.6.3.5 Précisions sur les autres données environnementales, sociales et sociétales figurant dans la DPEF

L'élaboration des données environnementales et sociétales de la DPEF s'appuie sur des fiches méthodologiques. Il s'agit du référentiel de reporting de durabilité du Groupe en vigueur en 2022. L'ensemble des indicateurs relatifs aux consommations et aux émissions sont produits sur la base des processus de production et commercialisation d'électricité et de chaleur et autres processus relatifs à ces activités. Dans l'éventualité de données manquantes, notamment aux derniers jours de l'année, des estimations sont effectuées sur la base des meilleures informations disponibles à date.

Les indicateurs environnementaux de Dalkia liés à l'énergie sont consolidés sur une année glissante, du 1^{er} décembre N-1 au 30 novembre N. Les autres indicateurs sont reportés sur l'année N.

Précisions sur le bilan de gaz à effet de serre du Groupe

Le bilan GES du groupe EDF couvre les 3 scopes du GHG Protocol ⁽¹⁾, dont les émissions des six gaz à effet de serre du Protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆) exprimés en CO₂ équivalent (CO₂e). L'ensemble des postes significatifs listés par le GHG Protocol sont comptabilisés, allant de la fabrication du combustible à la vie de bureau des salariés :

- le scope 1 relatif aux émissions directes générées par les actifs : émissions de CO₂, CH₄ et N₂O des centrales thermiques de production d'électricité et de chaleur, consommation de combustibles fossiles pour le chauffage des locaux occupés, consommation de carburant de la flotte de véhicules et engins, émissions fugitives des retenues d'eau des centrales hydrauliques, émissions fugitives de SF₆ et de fluides frigorigènes ;
- le scope 2 relatif aux émissions indirectes liées aux pertes dans les réseaux électriques des sociétés distributeurs d'électricité et celles liées aux achats d'énergie pour ses besoins propres : consommation d'électricité des bâtiments tertiaires et des *data centers*, consommation des réseaux de chaleur et d'eau glacée pour usage propre ;
- le scope 3, qui comporte 15 catégories (au sens du GHG Protocol), relatif aux autres émissions indirectes générées chez les fournisseurs (achats de biens et services, amont des combustibles dont nucléaire, actifs loués, fret aval de sous-produits), chez les clients (amont et combustion du gaz acheté pour revente à des clients finals, production de l'électricité et de chaleur achetée pour revente à des clients finals) ou chez EDF (amortissement des émissions liées à la fabrication des biens immobilisés, émissions des investissements non consolidés, amont et pertes des consommations d'électricité, de chaleur et de froid pour usage propre, gestion des déchets, déplacements des employés...) ⁽²⁾.

Le périmètre du bilan GES du groupe EDF comprend les entreprises suivantes et leurs filiales, réparties en France et sur une trentaine de pays : EDF, EDF PEI, Dalkia, Edison, Enedis, Électricité de Strasbourg, EDF Trading North America, EDF Energy Services, EDF au Royaume-Uni, Framatome, EDF Renouvelables, Norte Fluminense, MECO, Luminus, EDF China. Les principales sociétés non contrôlées par le groupe EDF et intégrées dans le scope 3 du bilan GES du Groupe sont les suivantes : Shandong Zhonghua, Datang San Men Xia, Fuzhou, Sloe, Nam Theun, Sinop, Enercal, Électricité de Mayotte, Generadora Metropolitana, Elpedison et Ibritermo. Les émissions de ces sociétés sont intégrées à la quote-part de détention de la société par le Groupe. Les émissions des sociétés non prises en compte dans le bilan GES du groupe EDF 2022 sont estimées comme étant non significatives car représentant moins de 5 % des émissions comptabilisées.

Compte tenu de la complexité de la collecte des informations en janvier, certaines catégories des postes du GHG Protocol sont estimées sur la base du Bilan Carbone de l'année N-1 (2021) et mis à jour dans l'année en cours pour l'exercice suivant. L'ensemble des émissions de ces postes estimés ne représente que 0,8 % des émissions du Bilan Carbone 2022.

Précisions sur les émissions directes ⁽³⁾ de gaz à effet de serre (scope 1) du groupe EDF

Les émissions du scope 1 (équivalent CO₂) du groupe EDF sont composées des émissions directes de CO₂, N₂O, CH₄, SF₆ et d'autres émissions mineures estimées sur la base du bilan GES complet de l'année N-1 (2021). Les coefficients de pouvoir de réchauffement global (PRG) ont été mis à jour selon la référence issue du rapport du GIEC (5^e rapport du GIEC : ecoinvent.org/database). Ils sont de 30 pour le CH₄, 23 500 pour le SF₆ et 265 pour le N₂O. Le périmètre couvre le Groupe. La valeur 2022 de cet indicateur fait l'objet d'une vérification en assurance raisonnable par Deloitte & Associés. (✓).

NB : S'agissant de la quantité d'électricité et de chaleur produite à partir d'énergies renouvelables, dans le cas particulier de Dalkia, et pour des raisons de technique de collecte dans les délais impartis, la quantité d'électricité fait l'objet d'une mesure tandis que la quantité de chaleur produite à partir d'énergies renouvelables est estimée sur la base de rendements de référence au regard de la consommation de combustibles renouvelables.

Précisions sur la capacité renouvelable nette installée (GWe)

Les capacités électriques renouvelables nettes correspondent aux capacités de production électrique des entités pour lesquelles le Groupe porte une participation significative, et dont les capacités sont consolidées proportionnellement au taux de détention.

Précisions sur le taux de monographies territoriales dans le cadre du plan d'action CEMA (ADAPT)

Il s'agit d'un indicateur permettant de mesurer l'avancement du plan CEMA du programme ADAPT (voir la section 3.1.2.5). L'objectif cible est d'avoir réalisé en 2025 les monographies des 12 régions métropolitaines suivantes : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Précisions sur le nombre de compteurs intelligents installés

L'indicateur comptabilise le nombre total de compteurs intelligents installés (posés) au 31 décembre de l'année de l'exercice. Ce total inclut tous les compteurs installés depuis le démarrage du déploiement des compteurs intelligents. Les seules entités du Groupe ayant cette activité sont Enedis, SEI, EDF au Royaume-Uni et la Direction Internationale. Le périmètre couvre le Groupe.

Précision sur le taux de véhicules électriques dans le parc de véhicules légers

L'indicateur est le ratio entre le nombre de véhicules électriques (selon les critères « bas carbone » de l'initiative EV100) ⁽⁴⁾ et le nombre total de véhicules dans le parc de véhicules légers (VL) immatriculés du groupe EDF au 31 décembre de chaque année (en propriété ou location longue durée). On note, sans que cela ait un impact significatif sur les chiffres du Groupe, que l'actualisation des données du nombre de VL de la flotte de certaines sociétés n'est pas annuelle. À l'avenir, les véhicules d'intervention d'urgence seront sortis du nombre total de véhicules du groupe EDF (en effet, leur électrification pourrait occasionner des difficultés en matière de sécurité, par exemple dans le cas d'un véhicule ne disposant pas de l'autonomie ou de la charge nécessaire pour accomplir sa mission à un moment donné). Le périmètre couvre le Groupe.

(1) Le GHG Protocol est la méthode la plus reconnue internationalement pour la comptabilité carbone. Initié en 1998 par le World Resource Institute (WRI) et le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), il a été développé en partenariat avec des entreprises, des ONG et des gouvernements. Il met à disposition un ensemble de ressources, outils et données pour le calcul de l'empreinte carbone (ghgprotocol.org).

(2) Les résultats du bilan de gaz à effet de serre du groupe en 2022 sont présentés en section 3.1.1.2.3 de l'URD 2022.

(3) Émissions directes de CO₂e, hors analyse du cycle de vie (ACV) des moyens de production et des combustibles.

(4) Véhicule 100 % électrique sur batterie, véhicule hybride rechargeable avec *a minima* 50 km d'autonomie en électrique, véhicule équipé d'un prolongateur d'autonomie avec *a minima* 50 km d'autonomie en électrique, véhicule à hydrogène.

Précisions sur les indicateurs relatifs à l'eau

Les indicateurs relatifs à l'eau de refroidissement comprennent l'eau prélevée et restituée en rivière, en mer et en nappes phréatiques. Pour les CNPE situés en bord de mer et pour les centrales thermiques, les quantités d'eau de refroidissement prélevées/restituées sont calculées sur la base des temps de fonctionnement et des débits nominaux des pompes.

Cet indicateur n'inclut pas les données relatives à la société MECO, la consommation d'eau étant négligeable (circuit ouvert de refroidissement). De plus, ces indicateurs ne sont pas collectés par les centres d'exploitation d'Edison gérés par Fenice.

Précisions sur les émissions dans l'air

Les émissions dans l'air des centrales thermiques du groupe EDF sont mesurées ou calculées sur la base des analyses des combustibles ou sur la base de facteurs d'émissions standards. Les émissions de SF₆ du Groupe sont calculées, en priorité, sur la base d'un bilan massique ou à défaut, dans une moindre mesure, à partir d'une méthode d'estimation validée par la Direction de l'entité concernée (par exemple, application d'un taux de fuite). Les émissions de certaines centrales ne sont pas significatives pour le Groupe et à ce titre ne sont pas reportées. Cela est le cas pour les émissions de poussière des centrales CCG, hors EDF, les émissions de N₂O et SF₆ de la centrale CCGT de la société MECO, les émissions de la centrale de Dalkia Barkantine au Royaume-Uni. Les indicateurs sont au périmètre Groupe.

Précisions sur les déchets radioactifs

EDF

Les indicateurs relatifs aux « déchets radioactifs de très faible activité vie courte (TFA-VC) issus de l'activité et de la déconstruction » tiennent compte du volume réel des déchets TFA-VC directement évacués au Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (CIRES) depuis les sites de production.

Les indicateurs relatifs aux « déchets radioactifs de faible et moyenne activité vie courte (FMA-VC) issus de l'activité et de la déconstruction » tiennent compte du volume réel des déchets FMA-VC directement évacués au Centre de Stockage de l'Aube (CSA) depuis les sites de production.

Dans les deux cas, ces volumes correspondent :

- au volume de déchets produits dans l'année pour les sites en fonctionnement ;
- au volume de déchets expédiés dans l'année pour les sites en déconstruction.

Depuis 2016, la réduction de volume apportée par le traitement avant stockage (par l'ANDRA) est appliquée aux déchets TFA-VC et aux colis envoyés par Centraco, le cas échéant. Il intègre la réduction de volume apportée par le traitement avant stockage (cas des déchets supercompactés).

Pour l'indicateur « Déchets radioactifs solides de haute et moyenne activité à vie longue » (HMA-VL), le conditionnement des déchets est pris en compte dans le calcul.

Compte tenu des contraintes techniques liées aux opérations de traitement, les colis sont produits environ 10 ans après que les combustibles ont effectivement généré les déchets. Ainsi, l'indicateur est une estimation qui repose sur la pérennité des pratiques actuelles en matière de conditionnement des déchets à vie longue et qui projette sur l'avenir proche le ratio de conditionnement actuel (nombre de colis réalisés effectivement à la suite du traitement d'une tonne de combustible). Ce ratio dépend essentiellement des mélanges effectués pour optimiser les opérations :

- pour les déchets directement issus des combustibles usés : il est produit par combinaison de facteurs issus de l'inventaire national des matières et déchets radioactifs réalisé par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) ;
- pour les déchets non issus directement du combustible (grappes de commande etc.) et pour lesquels une durée de vie moyenne de 10 ans est postulée : il est produit sur la base d'un retour d'expérience.

Framatome

Les données de déchets radioactifs de Framatome en France sont assimilables aux déchets de déconstruction d'EDF permettant ainsi leur consolidation. Au niveau international, les déchets de classe A (USA et Belgique), comparables à des déchets de très faible activité, ne sont pas consolidés. Les déchets radioactifs sont expédiés et colisés selon les réglementations nationales en vigueur dans chaque pays.

EDF au Royaume-Uni

Les données relatives à l'indicateur « Déchets radioactifs de Moyenne Activité » des activités nucléaires d'EDF au Royaume-Uni sont fondées sur l'inventaire des déchets radioactifs produits dans l'année, établi tous les trois ans par la Nuclear Decommissioning Authority. Il s'agit d'une estimation du volume annuel des déchets qui seront considérés et classifiés comme des déchets radioactifs à Moyenne Activité à la fin de vie des sites de production nucléaire. Ces estimations incluent les conditionnements qui seront nécessaires pour assurer le transport des déchets hors des sites. L'ensemble des déchets radioactifs de moyenne activité sont entreposés sur les sites de production nucléaire dans l'attente d'une décision nationale sur leur traitement final. Une mise à jour de l'inventaire national a été réalisée en 2019 et l'inventaire a été publié sur le site officiel du « *UK Radioactive Waste Inventory* ». Les « Déchets radioactifs de Faible Activité » incluent les dessiccants, qui sont expédiés en traitement sous forme de déchets de Moyenne Activité conformément à la réglementation en vigueur.

Précisions sur les déchets radioactifs solides d'activité

L'indicateur concerne les déchets solides du parc de production nucléaire en exploitation. En France, l'indicateur couvre les déchets de haute et moyenne activité à vie longue. Au Royaume-Uni, l'indicateur couvre les déchets de faible activité (seule catégorie de déchets radioactifs évacués des sites de production). L'indicateur est au périmètre Groupe, où les activités associées aux déchets radioactifs concernent EDF et EDF au Royaume-Uni.

Précisions sur le nombre d'événements significatifs de niveau égal à 2 sur l'échelle INES

L'indicateur concerne le nombre d'événements significatifs de niveau égal à 2 sur l'échelle INES (*International Nuclear Event Scale*). L'indicateur est au périmètre Groupe.

Nombre d'accidents mortels liés aux risques métiers (salariés et prestataires)

L'indicateur comptabilise le nombre d'accidents mortels liés aux risques métiers intervenus dans l'année. L'indicateur est au périmètre Groupe.

Les accidents mortels salariés liés aux risques métiers correspondent aux accidents mortels des employés au travail, salariés de l'entreprise, y compris les alternants et les apprentis. Les malaises mortels sont exclus de cette comptabilisation. Les accidents de circulation en mission sont pris en compte, hors accidents de trajet entre le domicile et le lieu de travail habituel.

Les accidents mortels prestataires liés aux risques métiers correspondent aux accidents mortels en service survenus à des prestataires dans le cadre de travaux réalisés pour le compte de l'entreprise, quel que soit le niveau de sous-traitance. Les malaises mortels sont exclus de cette comptabilisation. Les accidents de circulation en mission et accidents de trajet entre le domicile et le lieu de travail habituel ne sont pas intégrés dans le chiffre publié pris en compte.

Taux de salariés ayant bénéficié d'une action de développement des compétences

L'indicateur est calculé par le ratio entre le nombre de salariés ayant suivi une action de développement des compétences et l'effectif physique en fin de période. Les actions de développement des compétences intègrent les formations, les heures passées en école par les personnes en contrat de professionnalisation et les actions de professionnalisation. Les salariés comptabilisés sont ceux (contrats de professionnalisation inclus) qui sont présents ou non à l'effectif fin de période et ayant participé au moins à une action de développement des compétences au cours de l'année.

Les actions de professionnalisation sont destinées à transformer des capacités et connaissances théoriques enseignées principalement en formation, en compétences pratiques, ancrées par leur mise en œuvre en situation de travail. Elles ont été formellement intégrées dans la définition de l'indicateur pour 2021. Les formations pour lesquelles les justificatifs ne sont pas reçus à la date de clôture du reporting et les actions de professionnalisation non enregistrées avec un justificatif ne sont pas prises en compte. L'ensemble des actions de professionnalisation sont comptabilisées dans l'outil Groupe MyHR, ce qui assure un meilleur suivi. L'indicateur est au périmètre Groupe.

Précisions sur le calcul des effectifs et mouvements

Depuis 2011, la collecte concerne l'ensemble des salariés ayant un contrat de travail non suspendu avec l'une des sociétés du Groupe. Pour les entités sorties du périmètre de consolidation au cours de l'année considérée :

- les indicateurs calculés en cumul depuis le début de l'année prennent en compte ces entités pour la période où elles appartenaient au périmètre de consolidation ;
- les indicateurs à date mesurés au 31 décembre représentent la situation à la fin de l'année et ne prennent pas en compte les entités sorties du périmètre de consolidation.

L'effectif comprend des salariés qui sont co-employés par EDF et ENGIE. Ainsi, un employé travaillant à 50 % pour EDF est compté pour 0,5 dans l'effectif publié.

Les indicateurs « Autres arrivées » et « Autres départs » ne sont donc pas comptabilisés dans les embauches, démissions ou licenciements. En effet, ils comprennent notamment :

- les mouvements entre sociétés du Groupe ;
- les mouvements des effectifs bénéficiant du statut des Industries électriques et gazières ;
- les mouvements de certaines catégories de salariés, notamment les alternants, les médecins et les personnels mis à disposition d'organismes externes.

Les données de 2022 de cet indicateur font l'objet d'une vérification en assurance raisonnable par Deloitte & Associés (√)

Précisions sur le nombre d'heures travaillées

- Nombre d'heures travaillées des salariés : la valeur à retenir pour le nombre d'heures travaillées est le « temps d'exposition du salarié à un risque sous la subordination de l'employeur ». Une heure supplémentaire compte pour une heure travaillée quel qu'en soit le mode ou le niveau de rémunération.
- Nombre d'heures travaillées des prestataires : le nombre d'heures travaillées de prestataires peut être calculé de différentes façons selon le type de contrat ou la nature de la prestation réalisée. Lorsqu'il n'est pas possible d'identifier formellement le nombre d'heures réalisées, la comptabilisation peut être réalisée à partir des relevés d'heures des employeurs des prestataires, au travers des outils de pointage, ou estimées sur la base d'un taux horaire forfaitaire retenu. Les activités réalisées par les prestataires dans leurs propres sites, en dehors des installations du groupe EDF, ne sont pas prises en compte. Les heures travaillées durant les prestations de transport de matériel ou de marchandises ne sont pas prises en compte.

Précisions sur le calcul de l'absentéisme

Au niveau Groupe, l'indicateur « nombre de jours moyen d'absence par salarié et par an » est la somme des absences pour maladies, accidents de trajets et domestiques décomptées en jours ouvrés au prorata du temps de travail des salariés, et des absences dues aux accidents du travail, décomptées en jours calendaires.

EDF prend en compte, dans son calcul de l'absentéisme, les absences correspondant aux motifs suivants : les absences pour maladie, les absences pour accident du travail, de trajet et accidents domestiques. Les absences légales dues à la maternité (hors pathologies) ne sont pas prises en compte. Les absences relatives aux activités sociales et syndicales, les congés de préretraite et les absences maternelles n'entrent pas dans ce calcul. Le nombre d'heures travaillées pris en compte pour le calcul du taux d'absentéisme est le nombre d'heures théoriques

travaillées. Les absences consécutives à un travail en mi-temps thérapeutique sont prises en compte à raison de 50 % du temps de travail contractuel.

Précisions sur le décompte des maladies professionnelles

Depuis 2020, le nombre de maladies professionnelles est publié au niveau du Groupe suivant une définition commune à toutes les filiales du Groupe soit le nombre de salariés présents au 31 décembre ayant déclaré une maladie professionnelle sur l'exercice, non rejetée par la CPAM.

Précisions sur les indicateurs de suivi des salariés en situation de handicap

Dans les pays où la réglementation n'impose pas de déclaration obligatoire du nombre d'employés en situation de handicap, la donnée reportée est communiquée sur la base des déclarations volontaires des salariés.

Précisions sur les dépenses de développement des compétences

Les dépenses de développement des compétences correspondent à l'ensemble des dépenses engagées pour la formation et la professionnalisation des salariés (présents ou non à l'effectif du 31 décembre) et entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (pour les dates d'achèvement des actions concernées).

Précisions sur le nombre de consultations des clients sur les plateformes digitales de suivi de consommation

L'indicateur comptabilise le nombre de consultations des clients particuliers sur les plateformes digitales (e-équilibre, EDF & moi) de suivi de consommation. Le périmètre couvre EDF hors DOM et Corse, étant donné que le déploiement des plateformes digitales n'est pas finalisé dans ces territoires. L'indicateur est au périmètre EDF.

Précisions sur le taux de salariés couverts par une convention collective

L'indicateur de dialogue social mesure l'existence de conventions collectives dans les principales sociétés contrôlées. Ces conventions sont garantes de la réalité des négociations avec les représentants des salariés en vue de définir les statuts des travailleurs. En conformité avec les principes de l'OIT, les accords peuvent être sectoriels, nationaux, régionaux, au niveau d'une organisation ou d'un site. Il y a deux types de conventions collectives : les conventions collectives à l'intention des directions sont des accords écrits relatifs aux conditions de travail conclus avec un employeur, un groupement d'employeurs ou une ou plusieurs organisations professionnelles ; et les conventions collectives à l'intention des salariés sont des accords impliquant une ou plusieurs organisations représentatives des salariés ou, en l'absence de telles instances, les représentants officiellement élus par les salariés et autorisés par ces derniers à les représenter, en accord avec les législations et réglementation nationales en vigueur.

Par la voie de la filière des responsables RH, chaque Direction ou filiale remonte une fois par an le nombre de salariés bénéficiant d'une convention collective. L'indicateur est le ratio entre ces derniers et l'effectif physique au 31 décembre. L'indicateur est au périmètre Groupe.